

Histoire de l'Hôtel-Dieu de Dourdan

*(Dit Saint Jean l'Évangéliste) **

par Jean-Robert FAGE

Peut-on parler d'une histoire alors que le chroniqueur local de l'époque écrivait en 1869 : « Le bien en ce monde est ce qui fait le moins de bruit ; la charité n'a pas d'histoire » et, pourtant, l'abondance de la documentation est telle en ce qui touche ce modeste Hôtel-Dieu qu'il paraît très difficile de résumer son histoire en quelques pages.

Aussi, nous bornerons-nous à esquisser les grandes lignes de celle-ci et de noter les petits faits révélateurs d'une situation ou d'une période, en essayant de les intégrer dans un ensemble logique et cohérent.

*

**

Des origines au XVIII^e siècle

L'origine de l'hôpital est très ancienne puisqu'elle remonte au moins en l'an 1300, c'est-à-dire pendant les dernières années où Philippe le Bel posséda en propre Dourdan qui plus tard, en 1307, devait être engagé en apanage.

L'Hôtel-Dieu est donc de fondation royale et ceci nous est rappelé par des lettres patentes de Louis XIII, du 8 mars 1618. La preuve matérielle de son existence résulte de son inscription dans le rôle des cens dus à l'Abbaye de Longchamp où nous trouvons cette mention : « L'Oustel-Dieu, pour sayre (sa aire) de la Sausoye et pour sa noue, 14 deniers, item, pour sa vigne des Baleiz, 5 deniers obole. »

(*) Communication présentée à la séance du 27 octobre 1973 de la Société Française d'Histoire de la Médecine.

En 1415 nous trouvons trace des titres de propriété à Luffehard (Liphard). En 1446, le 2 novembre, d'après un acte public, nous connaissons l'administration de l'Hôtel-Dieu et les noms de Jehan Gouffier et Jehan Jonnart, qui sont les premiers administrateurs « commis par justice, du consentement des bourgeois de Dourdan, à la curacion, provision et gouvernement dudict lieu, duquel Hostel-Dieu la disposition, provision, administration et gouvernement appartient à pourvoir, aux bourgeois, manans et habitans dudict Dourdan. »

Ce mode de désignation est tout simplement remarquable et s'apparente étrangement à une forme de démocratie directe, bien qu'en réalité le corps électoral ne s'identifie pas à l'ensemble de la population.

Ce sont tantôt des laïcs, tantôt des clercs, qui sont chargés de l'administration de l'Hôtel-Dieu. Entre 1567 et 1591, à la suite du pillage, la fuite des habitants et les désastres répétés, Messire François Landuyer, prêtre, abandonne la gestion matérielle devenue trop lourde et l'on revient à l'antique et bonne coutume de désignation par les habitants, du maistre et administrateurs de l'Hôtel-Dieu.

Mais il importe de signaler que dans le même temps existait à Dourdan un établissement d'hospitalité spéciale puisqu'il s'agissait de la maladrerie de Saint-Laurent, situé au sud-est de la ville, hors l'enceinte. Il n'est pas rare de voir les maladreries reprises au point de vue gestion par les Hôtels-Dieu car, instituées pour combattre la lèpre et héberger les lépreux, elles ont le plus souvent disparu au bout de deux siècles, c'est-à-dire vers le début du xv^e. A Dourdan, la situation a été différente, les deux établissements ont fonctionné parallèlement jusqu'à une date qui se situe en 1560 au minimum (Edit du Roi sur les maisons hospitalières).

A la suite de la révocation de l'Edit de Nantes, en 1685, les biens et matériaux du consistoire du Plessis-Marly sont réunis à ceux de l'Hôtel-Dieu (le Plessis-Marly dépendait de Philippe de Mornay). En 1696, par lettres patentes il est procédé à l'incorporation des biens de la maladrerie de Saint-Laurent et l'on constate, à la suite de l'enquête effectuée par le Chanoine Louis Broussard à la requête de l'Evêque de Chartres et en exécution de l'Edit du 24 août 1693, qu'il y a plus de cent ans que la maladrerie est régie par les commissaires et administrateurs de l'Hôtel-Dieu et que de mémoire d'homme on n'a jamais vu de lépreux à Dourdan.

Il ne faudrait pas imaginer l'établissement hospitalier au cours du xvii^e siècle comme un établissement important et organisé. Il consistait au maximum en un corps de bâtiments central et en une chapelle, l'hébergement étant assuré dans deux salles, partie en lits où au maximum on n'admettait « réglementairement » pas plus de deux malades par lit, ou dans de la paille ou du foin réservés aux gâteux et aux personnes indigentes. La notion de capacité lits n'existe évidemment pas à l'époque ; l'état des bâtiments est nettement médiocre et il pleut même dans la chapelle. Il sera remédié à cet état de choses grâce à l'influence qui pour nous est essentielle d'une bienfaitrice, la Grande Duchesse de Toscane, Marguerite-Louise d'Orléans,

filles de Gaston, frère de Louis XIII. Cette princesse qui vivait séparée de son mari, « aussi jolie que spirituelle et d'un caractère entier comparable à celui de la Grande Mademoiselle », résidait au couvent de Montmartre, mais elle venait fréquemment à Sainte-Mesme, chez son amie la Comtesse de l'Hôpital, et elle fut rapidement intéressée et sollicitée pour donner ses secours à l'Hôtel-Dieu de Dourdan. Elle s'y emploiera personnellement et par l'intermédiaire des Grands du Royaume, et c'est donc fort important. A l'époque, elle permit très certainement de relever l'Hôtel-Dieu, de préparer la reconstruction de celui-ci qui aura lieu au XVIII^e siècle, et d'organiser sa gestion administrative et quotidienne.

La Grande Duchesse légua même une somme de 3 000 livres à la fin de sa vie, testament qui fut annulé par le Parlement, mais que son fils eut à cœur de remplir en 1724 (Gaston de Médicis).

La Grande Duchesse de Toscane poursuivit ses libéralités avec un objet à chaque fois précis, soit pour les pauvres honteux, soit pour les vieillards, soit pour les petites orphelines de la Providence, soit pour l'institution d'un chapelain.

Grâce aux bons soins d'un bourgeois de la ville, M. André Le Camus, « Conseiller du Roi, substitut du procureur du Roi au baillage du Louvre et arsenal de Paris, poudres et salpestres par tout le royaume », la gestion financière fut assurée. Elle entretint des relations suivies avec la Supérieure de la communauté, Sœur Catherine Chevreau, et permit ainsi d'intéresser à l'Hôtel-Dieu un honorable vieillard, le Seigneur Alexandre de Passart, Seigneur de la Marguillierie, Saint-Escobille, Paponville et autres lieux, Lieutenant de la Grande Venerie du Roi, qui par son testament donnait à l'Hôtel-Dieu le sixième de sa charge de contrôleur des décimes de l'Archevêché de Bordeaux, deux lots de terre à Oignes et à Roissy, et sa terre de Villeneuve (près des Granges-le-Roy).

Il demandait à finir ses jours au milieu des pauvres hospitalisés et sa discrétion et sa modestie furent exemplaires. Il fut d'ailleurs enterré, selon sa demande, dans la chapelle où une plaque de marbre se trouve apposée à sa mémoire, face à celle de M. André Le Camus.

Pendant tout le cours du XVIII^e siècle, les dons et legs continuent et constituent la seule ressource de l'établissement, les revenus provenant, comme il est de coutume à cette époque, de la liquidation de biens fonds, soit en nature, soit en espèces, et en placements de rentes sur particuliers ou sur l'Etat. En compensation, il ne faut pas oublier que la plupart de ces dons étaient assortis de charges, soit à titre de fondation ou réservation de lits, soit à titre de rente sur particulier.

La situation matérielle et financière n'est toutefois pas mauvaise. A la suite de l'arrêt du Parlement en 1750, la présidence de la Commission Administrative demandée par les curés est donnée au Lieutenant Général du Roi. Cependant, à la veille de la Révolution, la situation économique de la ville et des environs est des plus critiques et il règne effectivement un état de

famine dû aux mauvaises récoltes et aux insuffisances de production de céréales, et notamment du blé, ce qui ne manque pas d'entraîner des troubles, inciter les pillages de marchés, notamment en 1775.

La Période Révolutionnaire

On serait tenté de croire que les bouleversements qui se sont produits lors de la Révolution n'ont pas atteint l'asile de paix et de repos que pouvait constituer un modeste Hôtel-Dieu de canton rural. Celui-ci ne fut pas épargné.

Désormais l'Hôtel-Dieu s'appellera Maison d'Humanité, ainsi que le veut le législateur, inspiré par les grandes idées philosophiques de justice et de fraternité qui sont celles du siècle, mais encore de profonds changements vont survenir. La Commission Administrative sera composée uniquement d'élus municipaux et une hiérarchisation avec le pouvoir central sera établie, tant par l'intermédiaire du District du Département que par l'Etat (la Nation); une tentative d'organisation sera effectuée mais, faute de moyens financiers, elle ne pourra aboutir, comme dans toute la France d'ailleurs. La loi du 23 Messidor An 2 s'appliquera rapidement à l'Hôtel-Dieu de Dourdan, Sermaise et les Granges pour une superficie de 39 arpents 52 perches et demie, en rentes sur la ville de Paris, actions de la Compagnie des Indes et en créances sur le Trésor Public qui subissaient la réduction des deux tiers en application de la loi sur le tiers consolidé. Quant aux rentes sur les émigrés, celles-ci étaient purement et simplement confisquées.

Malgré la loi du 16 Vendémiaire An 5 sur le remplacement des biens, en dépit des nombreux états produits par l'administration hospitalière, tant les Ans 3, 5 et 7, l'hôpital ne recevra aucune compensation notable. Il lui faudra attendre le début de l'Empire (premier jour complémentaire de l'An 13) pour avoir une compensation minimale en l'attribution de terres situées à Chalo-Saint-Mars.

Il n'est pas douteux que cette spoliation pèsera lourdement sur les destinées de l'hôpital et sera aggravée du fait de l'inflation monétaire de la période et de la hausse de prix correspondante. Nous nous devons de signaler aussi que la chapelle fut désaffectée et servit comme lieu de séance à la Société Populaire, constituée à l'image des clubs parisiens, la tribune faisant communiquer une salle de malades avec la chapelle fut condamnée. Auparavant, d'ailleurs, la chapelle avait servi de salle de séance pour les élections des députés aux Etats Généraux ainsi que pour les élections au premier conseil municipal de la ville.

Quant au chapelain, celui-ci ayant refusé de prêter serment, il fut, en 1791, remplacé par un vicaire de la paroisse du Val-Saint-Germain qui ne put d'ailleurs exercer ses fonctions que pendant une période limitée environ à deux ans, car le logement affecté au chapelain fut converti en logement pour les filles en couches. La communauté religieuse se maintint; c'était celle des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, instituée depuis 1648. Les religieuses prirent le nom de gouvernantes des pauvres ou de filles officieuses, la Supérieure s'appelant Principale Fille Officieuse.

Pour la petite histoire, il est permis de signaler un fait assez insolite, c'est l'achat de fusils par l'hôpital, en vue de constituer la milice bourgeoise de la ville. En effet, le 6 novembre 1789, la commission réunie a accepté la contribution de six fusils pour le prix de 70 livres.

L'Hôtel-Dieu et la prison

De 1791 jusqu'en 1818 existait à Dourdan une prison départementale qui fut ultérieurement transférée à Poissy.

L'intervention de l'hôpital dans la gestion de la prison s'explique pour des raisons d'ordre pratique : il fallait assurer la subsistance et les repas des prisonniers ainsi que leur blanchissage et la fourniture de leurs effets. Bien que l'établissement fut de petite capacité et que la prison représentât environ 500 à 600 détenus dont 200 indigents pendant près de 30 années, l'Hôtel-Dieu s'acquitta de cette tâche et, ce qui est remarquable, sans augmentation du personnel.

Cependant, il abandonnait en 1815 la fourniture des aliments et attendait encore quelques années le règlement de la part du Gouvernement, le montant des sommes dues s'élevant à environ 10 000 F pour huit mois.

Bien entendu des conflits survinrent et notamment avec l'officier de santé de la maison de force, ce dernier ayant d'ailleurs des opinions plus révolutionnaires et plus jacobines que la plupart des membres de la Commission Administrative.

Quoi qu'il en soit, la prestation des aliments et des médicaments à la maison de force permit très certainement de renflouer la situation financière de l'hospice particulièrement difficile à la fin de la Révolution. L'Hôtel-Dieu reçoit d'ailleurs non seulement les pauvres honteux, les malades, les vieillards, les orphelins, les enfants abandonnés, mais encore les soldats malades de passage, et ce pendant la Révolution, pendant les guerres de l'Empire, ainsi que les prisonniers des guerres napoléoniennes.

Quant aux détenus, ceux-ci ne sont pas soignés à l'hospice, mais dans une infirmerie spéciale de la prison départementale ; mais lorsque se présentent certaines affections telles que des maladies vénériennes, ni l'un ni l'autre des établissements ne peut assurer les soins, et il faut diriger les malades sur la Maison de Saint-Lazare à Paris, après accord des autorités administratives supérieures.

Empire et XIX^e siècle

Nous dirons quelques mots sur l'Empire ; Napoléon en 1806, de retour de campagnes, passant à Dourdan accompagné de l'Impératrice et chassant le loup dans les plaines d'Authon, fit don à l'Hôtel-Dieu de draps de fort bonne qualité et plus exactement d'un montant de 3 000 livres qui fut transformé en acquisition de draps.

Le Consul Lebrun continua dans sa vie à s'intéresser à l'Hôtel-Dieu et ses dons furent particulièrement nombreux et particulièrement utiles à l'établissement.

Le XIX^e siècle verra l'extension des bâtiments. A partir de 1852, la construction d'une aile Nord-Sud destinée aux malades ainsi que l'agrandissement de la communauté religieuse.

Sans entrer dans les détails, nous nous permettons de citer en annexe un rapport de gestion de l'année 1825 particulièrement instructif et contenant des renseignements sur le régime des malades et sur la nature des maladies constatées.

Vers la fin du XVIII^e siècle, en 1869, le patrimoine sera encore accru à la suite du legs Beaulieu, et en 1885 l'extension sera terminée sur la partie Sud par la construction dans le prolongement de l'aile construite en 1852.

Nous ne quitterons pas cet hôpital dont l'histoire a été très sommairement esquissée sans parler des « témoins du passé » qui subsistent à l'heure actuelle. Ceux-ci sont extrêmement riches et variés et constituent une partie non négligeable du patrimoine artistique et historique de l'établissement. Il consiste en une collection de pots de pharmacie des XVII^e et XVIII^e siècles d'une rare qualité, exposée présentement au musée du château. Une mention spéciale doit être réservée à l'un des tableaux attribué à l'Ecole Hollandaise du XVII^e siècle représentant la Vierge à l'Enfant, accompagnée d'une perruche sur coupe de fruits d'une très grande fraîcheur et dont l'authenticité ne fait aucun doute car il nous a été permis de retrouver dans les archives de l'hôpital, à la date de la visite du chanoine Broussard à la chapelle Saint-Laurent, l'existence dudit tableau.

A la chapelle figurent de très nombreuses et rares reliques : Sainte Ursule, Sainte Julienne, Saint Vincent de Paul, etc., et principalement Saint Félicien. La châsse contenant les reliques de Saint Félicien est très belle et son authenticité est reconnue, et elle fut donnée à l'hôpital par la Grande Duchesse de Toscane vers la fin du XVIII^e siècle.

A l'heure actuelle, bien que riche de souvenirs du passé, l'Hôtel-Dieu de Dourdan ne constitue pas un musée et continue à jouer son rôle de service public puisqu'il abrite des services de médecine chronique, d'hospice, et un foyer d'enfants, et surtout parce qu'il a permis, grâce à la réalisation du patrimoine foncier accumulé depuis des siècles, d'assurer le financement du nouvel hôpital-clinique qui se trouve en activité depuis plus de trois ans.

JUSTICE DE PAIX
1825

Hospice Civil de Bourdan.

Compte Moral de l'Administration
de l'Hospice et des Etablissements de Bienfaisance
de la Ville de Bourdan pour l'année 1825.
formé et arrêté en séance, le Dix Huitième, Mil
huit cent Vingt Sept.

Population et Mortalité.

Il y a eu dans le cours de l'année 1825. cent un Malade
il en est mort neuf, il en restoit Dix au 31 Décembre,
et le tout a Produit 2053 Journées.

Vingt deux Vieillards infirmes, il en est mort quatre,
il en restoit seize, au 31 Décembre le tout a produit 5835
Journées.

Deux enfants et Orphelins de familles Indigentes, il
en restoit un seulement au 31 Décembre, ils ont produit
455 Journées.

Cinq Dames Religieuses, Comprise la Supérieure,
existant encore au 31 Décembre, qui ont produit 1825 Journées.

Quatre Employés et domestiques encore existants au 31
Décembre, qui ont produit 1460 Journées.

La Population de Bourdan, ne sauroit pas servir
donner lieu à un aussi grand Nombre de Journées, Mais la
Cause de l'augmentation résulte de l'obligation imposée
par divers fondateurs de Recevoir les Passagers Malades
L'institution de plusieurs lits pour les Communes
environnantes et les Accidents fortuits tels que blessures,
fractures, &c. arrivés à des Etrangers, dans la Commune
et dans le Voisinage.

nécessairement à la Réduction des fermages lors de la
Renouation prochaine des Locations.

Caudé, que si l'Administration pouvait traiter de près à
près, et par conséquent Choisir des fermiers, ceux-ci, conduiraient
la terre de manière à obtenir la confiance et à mériter d'être
conservés.

Service Sanitaire.

Ordinairement il n'y avoit qu'un seul Médecin attaché
à l'hospice, mais son grand âge ne lui permettait plus de
donner tous les soins que cet établissement exige, l'Administration
à cru devoir lui adjoindre M. Baudin, Docteur en Médecine &
Chirurgien instruit et habile, qui a bien voulu se charger,
à l'aveu et Remplacement d'un Médecin en Chef, de la
Rétribution et dans le seul espoir de mériter & d'obtenir
la Survivance.

Dans le cours de cet exercice il a été traité.

Rougeole	1.	Paralytie	1.
Catarrhes Pulmonaires	2.	Gastrologie	1.
Contusions	7.	Dartres	1.
fièvre intermittente	4.	Lésion de	5.
fièvre Billieuse	16.	Nez	2.
fractures	4.	Ophthalmies	2.
Céphalalgie Névralgique	1.	Abcès	3.
Luxations	2.	Angine	1.
Phlyctène Pulmonaire	2.	Rhumatisme	2.
Gastro-entérite	7.	Anévrisme de l'aorte	2.
Néuralgies Abdominales	1.	fièvre Adynamique	1.
Peripneumonies	4.	Anorexie	1.
Varicelle	2.	Néphrite	1.
Entorses	1.	Dysenterie	1.
Hémorrhémoïde	1.	Dysenterie	1.
		Oedème	1.

procès-verbal d'adjudication au Rabais du 18 et 19, et l'indemnité
 les six derniers mois à 9528 kil. (3056 liv.) aussi à l'aison de...
 Centimes au dessous de la taxe, suivant Procès-Verbal du 27...
 53; Celle du Vin, a été de 95 hectol. 96 litres (11 pièces) et il en est
 resté au 31 Décembre 3 hect. 54 lit. (1 pièce 1/2). Celle du Bois a été
 de 20 Cordes environ, dont le Mémoire a sept cent quarante. Deux
 francs soixante dix centimes, est joint aux pièces de Dépense du Compté
 de l'exercice, il est en outre consommé le produit de la soupe annuelle
 d'un demi hectare (soixante) de Bois Bouleau, le produit de la
 maison, Ces deux dernières Dépenses sont faites par les
 de deux Administrateurs qui en sont spécialement chargés.
 Si fin Celle des Meubles Objets de consommation Si est des
 Savoir : Sou-Ceue achetée par Mad. La Supérieure, tels que
 Beurre, Oeufs &c, à six cent dix francs quatrevingt quinze centimes,
 Et pour les autres Comestibles tels que Légumes Secs, huile & maigre,
 &c achetées par deux des Administrateurs chargés de cette partie
 à trois cent soixante un francs quarante centimes.

Il n'est resté en approvisionnement à la fin de l'année que trois
 hectolit. 54 lit. de Vin, 4 Cordes de Bois, quelques quarts de Lentilles
 et Sommes de terre et une petite barrique de Vinaigre. Le Charbon
 n'ayant été acheté qu'à la fin de l'année, il n'en a été consommé que
 trois à quatre sacs.

En outre les Restes d'approvisionnement sont toujours très
 considérables, en ce que l'Administration préfère les Recevoir alles Souvent
 pour les avoir plus frais, et prévenir la déperdition résultante de
 l'innagasinage.

Régime Alimentaire.

Si fime, Déjeuner, à six heures du matin, il se compose
 d'une Soupe, des fruits ou du fromage, suivant les Saisons.

Diner, à onze heures, il se compose, d'une Soupe de Bouillie
 et de Sommes de terre ou autres légumes.

Souper, à cinq heures du soir, il se compose de Ragoût de Bouillie
 frite ou légumes, du Veau ou du Mouton au dîner et au souper.

